

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 654

26 mars 2009

SOMMAIRE

AP Portico Galicja S.à r.l.	31356	Krawuzikapuzi A.s.b.l.	31372
AP Portico Heveliusz S.à r.l.	31356	Lysidor	31354
AP Portico Slask S.à r.l.	31357	Macquarie Capital Finance (Luxembourg) S.à r.l.	31348
Ares Luxembourg S.à r.l.	31390	Magnisense	31358
Asferis S.A.	31389	Management Union for Strategy and Tra- de	31356
A.TH. & Associates, Management Consul- tants S.à.r.l. Luxembourg	31381	Marinho Steel Trading Sàrl	31346
Bokay Pictures S.à r.l.	31368	Mavelly Charters S.A.	31348
Bologna Participations S.A.	31351	Maxiflow Consulting S.A.	31354
Cannes Chateau Luxembourg S.à r.l.	31357	MediaCenter Service Immobilier S.A.	31350
C & A Retail S.A.	31378	Mettymedia S.à r.l.	31389
Chassagne S.A.	31357	Mobi-Décor S.A.	31347
C.H. Robinson Luxembourg Sàrl	31390	Monticello S. à r.l.	31355
Cifrinter	31349	M+S AGRI	31369
COFRA Treasury Services S.A.	31364	New Finder S.A.	31354
Columbus Charter SA	31350	Palazzo Due Funding	31389
Counoise Immobilière S.A.	31383	Patagonia S.A.	31353
Eusid Holding S.A.	31375	Perfume Holdings S.à r.l.	31385
Eusid S.A.	31375	Reas S.A. Holding	31352
Exmar Lux S.A.	31375	Sama-International S.A.	31349
F. & R. International S.A.	31346	Simo-Haustechnik S.à r.l.	31390
German Retail Investment Properties S.à r.l.	31347	Sirien (B) succursale de Luxembourg	31352
Guardian Industries Europe S.à r.l.	31352	Sodema S.A.	31350
H.I.G. Luxembourg Holdings One S.à r.l.	31355	Thermidor S.A.	31385
H.I.G. Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	31355	Three Invest S.A.	31351
H.I.G. Luxembourg Holdings Two S.à r.l.	31355	Transports Hein	31375
HLWG Two TRS	31357	Turret Funding	31385
Hôtel-Restaurant SIMMER S.à r.l.	31348	Ulysses Luxembourg S.à r.l.	31361
International Product Company S.A.	31347	Verdandi Partnership S.C.S.	31346
Interpolis Luxembourg S.A.	31386	Vouvray S.A.	31353
Into International S.A.	31356	Water and Sun S.A.	31353
JPP Consulting S.A.	31349	YV Investments	31392
KELLEN et Cie (Comptoir de remorques) société en nom collectif	31384	Zambia Copper Investments (Luxem- bourg) Ltd	31353
		Zum Immo S.C.I.	31370

Verdandi Partnership S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.416.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions des associés de la Société

Les associés

approuvent le rapport du commissaire à la liquidation

prononcent la clôture de la liquidation et constatent que le Société a définitivement cessé d'exister au 20 février 2009,

décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 20 février 2009 chez SGG Corporate Services S.A., 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Verdandi Partnership S.C.S., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009032456/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07725. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

F. & R. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.407.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 29 décembre 2008 que

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.

2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Pour radiation

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2009032452/535/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Marinho Steel Trading Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 144.447.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 9 février 2009 à 14.00 heures à Esch-Alzette

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de L-4025 Esch-Alzette, 94, rue de Belvaux à L-4025 Esch-Alzette, 94, route de Belvaux.

Pour extrait sincère et conforme

Manuel MARINHO

Le gérant

Référence de publication: 2009032461/832/15.

Enregistré à Diekirch, le 23 février 2009, réf. DSO-DB00244. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Mobi-Décor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.216.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 20 janvier 2009

Transfert du siège social de la société de 146A, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach à 67, Gruuss-Stross, L-9991 Weiswampach.

Fixation de l'adresse du siège social à 67, Gruuss-Stross, L-9991 Weiswampach

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009032465/1197/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

International Product Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.215.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 20 janvier 2009

Transfert du siège social de la société de 146A, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach à 67, Gruuss-Stross, L-9991 Weiswampach.

Fixation de l'adresse du siège social à 67, Gruuss-Stross, L-9991 Weiswampach

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009032467/1197/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08158. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

German Retail Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 79.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.997.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales effectif au 31 décembre 2008, conclu entre AVIVA INVESTORS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.708, et AVIVA INVESTORS PROPERTIES EUROPE S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.875, que AVIVA INVESTORS LUXEMBOURG S.A. a transféré les 795 parts sociales de la Société qu'elle détenait, à AVIVA INVESTORS PROPERTIES EUROPE S.A.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales précité que la société AVIVA INVESTORS PROPERTIES EUROPE S.A. est le nouvel associé unique de la Société.

A Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009032499/649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Macquarie Capital Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 124.775.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 23 décembre 2008

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 46, place Guillaume 2, L-1648 Luxembourg avec effet 1^{er} avril 2009.

Certified true copy

David Ian Standen

Référence de publication: 2009032475/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Mavelly Charters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.139.

EXTRAIT

Dans un courrier envoyé au Conseil d'Administration, M. Jean-Claude RAMON a informé les administrateurs de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 1^{er} août 2008.

Dans un courrier envoyé au Conseil d'Administration, M. Arnaud Bezzina a informé les administrateurs de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 1^{er} août 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAVELLY CHARTERS SA

Référence de publication: 2009032490/8214/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Hôtel-Restaurant SIMMER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5416 Ehnen, 117, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 57.778.

Extrait de résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2009

Les associés de la société susvisée, HOTEL-RESTAURANT SIMMER S.à.r.l., société à responsabilité limitée, réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

La démission de:

- Monsieur Jean MILLIM, commerçant, demeurant à L-1750 Luxembourg, 78, avenue Victor Hugo de son poste de gérant technique de la société est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Arsène MILLIM, restaurateur, né le 7/08/1928 à Luxembourg, demeurant à L-1750 Luxembourg, 78, avenue Victor Hugo

au poste de gérant technique de la société.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Ehnen, le 26 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009032583/503/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05965. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

JPP Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.529.

—
RECTIFICATIF

au dépôt L090034288

Extrait

Dans un courrier envoyé au Conseil d'Administration, M. Jean-Claude RAMON a informé les administrateurs de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 13 avril 2008.

Dans un courrier envoyé au Conseil d'Administration, M. Arnaud Bezzina a informé les administrateurs de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 13 avril 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JPP CONSULTING SA

Référence de publication: 2009032494/8214/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01857. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Cifrinter, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 46.270.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 23 janvier 2009 à 11.00 heures
à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve*

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance lors de la présente assemblée
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean-Paul MERIC, Président Administrateur - Délégué et de CIMENTS FRANCAIS, représentée par M. Yves René NANOT, de nommer M. Giovanni MAGGIORA né le 18 novembre 1960 à Torino, Italie, demeurant 13, rue Quentin Bauchat, F-75008 PARIS administrateur en remplacement de M. Giorgio BODO, et de renouveler le mandat de M. Philippe MARCHAT, en qualité de Commissaire aux Comptes, les dites nomination et renouvellements pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009032598/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05363. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Sama-International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.988.

—
La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009032589/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Columbus Charter SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.793.

—
EXTRAIT

Dans un courrier envoyé au Conseil d'Administration, M. Jean-Claude RAMON a informé les administrateurs de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 1^{er} août 2008.

Dans un courrier envoyé au Conseil d'Administration, M. Arnaud Bezzina a informé les administrateurs de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Administrateur au 1^{er} août 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COLUMBUS CHARTER SA

Signature

Référence de publication: 2009032492/8214/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

MediaCenter Service Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 31.392.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 16 décembre 2008.

L'assemblée décide:

D'accepter la démission de l'administrateur avec effet au 01 février 2008:

Monsieur Stephan Esten-Feilen

De nommer comme administrateur pour une période jusqu'à l'assemblée générale statutaire en 2009 représentée par:

Monsieur Friedhelm Flamm, Auf der Ebest, 16, D-54550 Daun-Weiersbach

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pour la société

Fiduciaire Scheiwen-Nickels & Associés S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2009032495/1132/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Sodema S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.728.

—
La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.
HMS Fiduciaire SàRL
Domiciliataire
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2009032591/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00184. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Three Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 104.390.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de THREE INVEST S.A. tenue à Luxembourg le 24 juillet 2008

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a décidé unanimement de

- renommer Interaudit S.à.r.l. en tant que commissaire aux comptes jusque l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour la société THREE INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2009032496/1138/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Bologna Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2431 Luxembourg, 3, rue de Rochefort.

R.C.S. Luxembourg B 74.790.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise en date du 2 mars 2009:

- ont été nommés administrateurs jusqu'à 2014:

Monsieur Lambertus Gerardus WIJNTJES, conseiller, demeurant à 3, rue de Rochefort, L-2431 Luxembourg;

La société anonyme de droit luxembourgeois New Border Management S.A., RCS Luxembourg no. B 73.035, ayant son siège social à L-6312 Beaufort, 14, route d'Eppeldorf;

La société anonyme de droit luxembourgeois S.I.C. Sport Service S.a.r.l., RCS Luxembourg no. B 97.774, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 285 route d'Arlon;

en remplaçant Monsieur Jacobus Gerardus VINJU, Monsieur Gerardus WEMER et Monsieur Mariejan BUTER.

- a été nommé administrateur-délégué jusqu'à 2014:

Monsieur Lambertus Gerardus WIJNTJES, prénommé en remplaçant Monsieur Mariejan BUTER.

- le siège social est transféré au L-2431 Luxembourg, 3 rue de Rochefort.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009032497/800486/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02008. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Reas S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.147.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2008 au siège social:

Il a été décidé de nommer Madame Brigitte GATHY à la fonction de Président du Conseil d'Administration

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032701/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Sirien (B) succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 136.124.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de SIRIEN (B) succursale de Luxembourg tenue au siège social le 22 décembre 2008 à 11 heures

Résolutions

1. L'assemblée approuve l'extension de l'objet social comme suit: matériel de police, matériel de protection de police, matériel d'intervention de police, vêtements de protection anti-émeute, matériel de déminage, vêtement de déminage, produits anti-émeutes, matériel anti-émeutes, matériel de détection, tout matériel, matériaux ou produits pour police, armée ou sociétés de gardiennage, matériel d'intervention pour pompiers et protection civile.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Julie Brack / Solange Leurquin / Michel Niezen

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2009032501/1656/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Guardian Industries Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 78.695.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la Société du 15 avril 2003

Il résulte de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 15 avril 2003 au siège de la société que le conseil de Gérance de la société a décidé de nommer Jean-Luc Pitsch en tant que gérant de la Société dont l'adresse professionnelle se situe zone industrielle Wolser, L-3452 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Guardian Industries Europe Sarl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032503/3123/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Vouvray S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 26.921.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2008 au siège social:

Il a été décidé de nommer Monsieur Didier SCHÖNBERGER à la fonction de Président du Conseil d'Administration

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032700/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Patagonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 55.361.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2008 au siège social:

Il a été décidé de nommer Madame Brigitte GATHY à la fonction de Président du Conseil d'Administration

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032702/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Water and Sun S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 133.058.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2008 au siège social:

Il a été décidé de nommer Madame Natacha STEUERMANN à la fonction de Président du Conseil d'Administration

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032699/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01161. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Zambia Copper Investments (Luxembourg) Ltd, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 13.057.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 26 février 2009:

Les mandats d'administrateur de John Boradhurst Mills, Steven Georgala et Solon Director Limited sont renouvelés avec effet au 12 octobre 2007 jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009,

Le mandat d'administrateur de John Kleynhans et le mandat du commissaire aux comptes sont renouvelés avec effet au 10 octobre 2008 jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009, à savoir:

Administrateurs

M. John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

M. John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
M. Steven Georgala, 35, rue de la Boétie, F-75008 France; et
Solon Director Limited, Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas;

Commissaire aux comptes

Dirk Oppelaar, 12, rue de l'Arquebuse, CH-1211 Genève 11, Suisse.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032562/631/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00042. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

New Finder S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.010.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 133.981.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 décembre 2007:

1. que Deloitte S.A. en tant que Commissaire aux comptes a été démissionné avec effet au 19 décembre 2007.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009032697/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01617. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Lysidor, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 6.829.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2008 au siège social:

Il a été décidé de nommer Monsieur Didier SCHÖNBERGER à la fonction de Président du Conseil d'Administration

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009032704/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Maxiflow Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 59.635.

—
Le Bilan consolidé au 31/12/07 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009033116/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04536. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

H.I.G. Luxembourg Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.649.

Les comptes annuels pour la période du 18 juillet 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009033568/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01561. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

H.I.G. Luxembourg Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 137.573.

Les comptes annuels pour la période du 19 mars 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009033570/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01560. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

H.I.G. Luxembourg Holdings One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 137.574.

Les comptes annuels pour la période du 19 mars 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009033571/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01559. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Monticello S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 70.000,00.**Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 136.842.

Le bilan au 30 septembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009033578/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01955. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Into International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 32.903.

Les comptes annuels au 29 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009033574/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01547. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Management Union for Strategy and Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 88.893.

Le Bilan au 31/12/07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009033387/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04535. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

AP Portico Galicja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 70.268.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2009033603/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07688. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

AP Portico Heveliusz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 70.269.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2009033602/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

AP Portico Slask S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 70.271.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2009033604/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07685. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

HLWG Two TRS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HLWG TWO TRS

Fidalux S.A.

Le Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009033414/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05914. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Cannes Chateau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 37.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009033444/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01903. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Chassagne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.324.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2008, ainsi que les autres et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHASSAGNE S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009033583/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01333. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Magnisense, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.253,50.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 122.697.

In the year two thousand and nine, on the second of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) MIRA CETI LTD, a limited liability company, organized and registered under the laws of the Island of Bermuda, with registered office at Milner House, 18, Parliament Street, Hamilton HM12 Bermuda, registered at the Commercial Register of Bermuda under the number 33589;

2) PROVESTIS SAS, a "société par actions simplifiée", registered under the laws of France, with registered office at 14, rue de Marignan, Paris, registered at the Commercial Register of Versailles under the number 479 041 824;

3) ALSTONIA INVESTMENTS LIMITED, a limited company, registered under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Road Town, Tortola, Mill Mall, British Virgin Islands, registered at the Commercial Register of British Virgin Islands under the number 189185;

The shareholders sub 1) and 3) are represented by Mr Keimpe REITSMA, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given in a extraordinary shareholders' meeting on June 10th, 2009, himself represented by substitution by Mrs Aldijana GEGIC and for the shareholder sub 2) by a proxy given to Mrs Aldijana GEGIC on March 2nd, 2009.

A copy of the said minutes and proxy after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are shareholders of the Company and all the shareholders have given their approval on the meeting of June 10th, 2008, for the increase of capital which is on the agenda on the present meeting.

Said appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Magnisense", R.C.S Luxembourg B 122.697, with registered office in Luxembourg, transferred from the British Virgin Islands to Luxembourg, pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, then residing in Luxembourg-Eich, dated December 11th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 186 of February 15th, 2007.

- The Company's capital is set at fifty-five thousand five hundred sixty-one point forty-two euro (55,561.42 EUR), represented by seventy-five thousand and eighty-three (75,083) shares of a par value of zero point seventy-four euro (0,74 EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up of which fifty-eight thousand seven hundred and fifty (58,750) shares are present or represented. Thus the Meeting can validly take deliberate on the following agenda.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the capital of the company by an amount of five thousand six hundred ninety-two point zero eight euro (5,692.08 EUR) so as to bring it from its present amount of fifty-five thousand five hundred sixty-one point forty-two euro (55,561.42 EUR) to sixty-one thousand two hundred fifty-three point fifty euro (61,253.50 EUR) by the issue of seven thousand six hundred ninety-two (7,692) new shares of a par value of seventy-four cent (0.74 EUR) each;

2. Subscription, intervention of the subscribers and issuance of seven thousand six hundred ninety-two (7,692) new shares with a nominal value of seventy-four cent (0.74 EUR) each, by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;

4. Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the capital by an amount of five thousand six hundred ninety-two point zero eight euro (5,692.08 EUR) so as to bring it from its present amount of fifty-five thousand five hundred sixty-one point forty-two euro (55,561.42 EUR) to sixty-one thousand two hundred fifty-three point fifty euro (61,253.50 EUR) by the issue of seven thousand six hundred ninety-two (7,692) new shares of a par value of seventy-four cent (0.74 EUR) each each.

Subscription and Payment

All the seven thousand six hundred ninety-two (7,692) new shares shall all be subscribed by ALSTONIA INVESTMENTS LIMITED, prenamed.

The whole being fully paid up by a contribution in cash so that the amount of five thousand six hundred ninety-two point zero eight euro (5,692.08 EUR) is at the free disposal of the Company.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate issued on February 20th, 2009.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, the shareholders resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at sixty-one thousand two hundred fifty-three point fifty euro (61,253.50 EUR), represented by eighty-two thousand seven hundred and seventy-five (82,775) shares of a par value of zero point seventy-four euro (0.74 EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up in cash or in kind."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le deux mars.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) MIRA CETI LTD, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois des Iles de Bermude, établie et ayant son siège social à Milner House, 18, Parliament Street, Hamilton HM12 Bermudes, inscrite au Registre Commercial des Bermudes sous le numéro 33589;

2) PROVESTIS SAS, une société par actions simplifiée, constituée sous la loi française, établie et ayant son siège social à 14, rue de Marignan, Paris, inscrite au Registre de Commerce de Versailles sous le numéro 479 041 824;

3) ALSTONIA INVESTMENTS LIMITED, une "limited company", constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, Mill Mall, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre du Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 189185;

Les associés sub 1) et 3) sont ici représentés par M. Keimpe REITSMA, employé privé, demeurant professionnellement à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'un procès-verbal d'une réunion des associés de la Société qui s'est tenue en date du 10 juin 2008, lui-même représenté par Mme Aldijana GEGIC, par substitution et l'associé sub 2) est représenté par une procuration sous seing privé donné en faveur de Mme Aldijana GEGIC.

Une copie dudit procès-verbal et de la procuration après signature "ne varietur" par le représentant et le notaire instrumentant resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties ci-avant indiquées sont associés de la Société et tous les associés ont donné leur accord pour l'augmentation de capital projetée lors de ladite réunion du 10 juin 2008.

Les parties comparantes, par l'organe de leur représentant, ont demandé au notaire d'acter comme suit:

- Les parties comparantes sont associées de la société à responsabilité limitée existante sous la dénomination "Magnisense", inscrite au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 122.697, établie et ayant son siège social à Luxembourg, transféré des Iles Vierges Britanniques au Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 186 du 15 février 2007.

- Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille cinq cent soixante et un euros et quarante-deux cents (55.561,42 EUR), représenté par soixante-quinze mille quatre-vingt-trois (75.083) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-quatorze cents (0,74 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, desquels cinquante-huit mille sept cent cinquante (58.750) parts sociales sont présents ou représentés. L'Assemblée peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour qui suit.

- L'ordre du jour est établi comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq mille six cent quatre-vingt-douze euros et huit cents (5.692,08 EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-cinq mille cinq cent soixante et un euros et quarante-deux cents (55.561,42 EUR) à soixante et un mille deux cent cinquante-trois euros et cinquante cents (61.253,50 EUR) par le biais de l'émission de sept mille six cent quatre-vingt-douze (7.692) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de soixante-quatorze cents (0,74 EUR) chacune;

2. Souscription, intervention du souscripteur et émission des sept mille six cent quatre-vingt-douze (7.692) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de soixante-quatorze cents (0,74 EUR) chacune, par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;

4. Divers.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille six cent quatre-vingt-douze euros et huit cents (5.692,08 EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-cinq mille cinq cent soixante et un euros et quarante-deux cents (55.561,42 EUR) à soixante et un mille deux cent cinquante-trois euros et cinquante cents (61.253,50 EUR) par le biais de l'émission de sept mille six cent quatre-vingt-douze (7.692) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de soixante-quatorze cents (0,74 EUR) chacune.

Souscription et Paiement

Les sept mille six cent quatre-vingt-douze (7.692) nouvelles parts sociales sont souscrites par ALSTONIA INVESTMENTS LIMITED, prénommée.

La totalité de l'augmentation de capital a été réalisé par apport en espèces de sorte que la somme de cinq mille six cent quatre-vingt-douze euros et huit cents (5.692,08 EUR) est désormais à la libre disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds émis le 20 février 2009.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante et un mille deux cent cinquante-trois euros et cinquante cents (61.253,50 EUR), représenté par quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-quinze (82.775) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule soixante-quatorze euros (0,74 EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces ou en nature."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Gegic et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2009. LAC/2009/8458. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009034761/5770/159.

(090039159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of January,
Before Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(1) SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 6061,

(2) Ulysses Participation S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136220,

(3) GSMP V Onshore US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196705,

(4) Parcom Buy Out Fund II B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 4-C, Olympia, NL-1213 NT Hilversum, the Netherlands, recorded with the Register of the Chamber of Commerce of Gooi en Eemland under number 32123585,

(5) GSMP V Institutional US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196709,

(6) GSMP V Offshore US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196707,

all six represented by Ms Catherine Willemyns, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of six proxies under private seal.

All aforementioned proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The above appearing parties are the sole members of Ulysses Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 125646 incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 31 May 2007, number 1015. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 22 December 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing parties, represented as stated above, representing the whole corporate capital, request the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred twenty-six thousand nine hundred forty-six euro and fifty-three cents (EUR 1,826,946.53) in order to bring it from its current amount of one hundred fifty-five million three hundred ninety-two thousand five hundred ninety-one euro fifty-nine cent (EUR 155,392,591.59) to an amount of one hundred fifty-three million five hundred sixty-five thousand six hundred forty-five euro six cent (EUR 153,565,645.06) through the cancellation of ninety-one million three hundred forty-seven thousand three hundred twenty-nine (91,347,329) ordinary shares, twenty-two million eight hundred thirty-six thousand eight hundred thirty-one (22,836,831) preferred A shares, twenty-two million eight hundred thirty-six thousand eight hundred thirty-one (22,836,831) preferred B shares, twenty-two million eight hundred thirty-six thousand eight hundred thirty-one (22,836,831) preferred C shares and twenty-two million eight hundred thirty-six thousand eight hundred thirty-one (22,836,831) preferred D shares held by SOCIETE GENERALE BANK & TRUST;

2. Subsequent amendment of Article 6.1.1 of the articles of association of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The members resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred twenty-six thousand nine hundred forty-six euro and fifty-three cents (EUR 1,826,946.53) in order to bring it from its current amount of one hundred fifty-five million three hundred ninety-two thousand five hundred ninety-one euro fifty-nine cent (EUR 155,392,591.59) to an amount of one hundred fifty-three million five hundred sixty-five thousand six hundred forty-five euro six cent (EUR 153,565,645.06), through the cancellation of ninety-one million three hundred forty-seven thousand three hundred twenty-nine (91,347,329) ordinary shares, twenty-two million eight hundred thirty-six thousand eight hundred thirty-one (22,836,831) preferred A shares, twenty-two million eight hundred thirty-six thousand eight hundred thirty-one (22,836,831) preferred B shares, twenty-two million eight hundred thirty-six thousand eight hundred thirty-one (22,836,831) preferred C shares and twenty-two million eight hundred thirty-six thousand eight hundred thirty-one (22,836,831) preferred D shares held by SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, aforementioned.

As a result, the share capital of one hundred fifty-three million five hundred sixty-five thousand six hundred forty-five euro six cent (EUR 153,565,645.06) is represented by fifteen billion three hundred fifty-six million five hundred sixty-four thousand five hundred six (15,356,564,506) shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, which are held as follows:

	Ordinary shares	Preferred A shares	Preferred B shares	Preferred C shares	Preferred D shares
SOCIETE GENERALE					
BANK & TRUST	402,910,384	100,727,595	100,727,595	100,727,595	100,727,595
Ulysses Participation S.à.r.l.	5,955,574,166	1,488,893,569	1,488,893,569	1,488,893,569	1,488,893,569
GSMP V Onshore US, Ltd.	143,255,838	35,813,969	35,813,969	35,813,969	35,813,969
Parcom Buy Out Fund					
II B.V.	948,604,600	237,151,100	237,151,100	237,151,100	237,151,100
GSMP V Institutional US, Ltd.	13,888,047	3,472,013	3,472,013	3,472,013	3,472,013
GSMPV Offshore US, Ltd.	214,049,215	53,512,318	53,512,318	53,512,318	53,512,318

Further to such capital reduction, the members resolve that the amount resulting from the reduction of the share capital of one million eight hundred twenty-six thousand nine hundred forty-six euro and fifty-three cents (EUR 1,826,946.53) shall be reimbursed to SOCIETE GENERALE BANK & TRUST.

This share capital reduction is made in accordance with Article 69 of the law of 10th August 1915, as amended, which applies to commercial companies.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the members resolve to amend the Article 6.1.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred fifty-three million five hundred sixty-five thousand six hundred forty-five euro six cent (EUR 153,565,645.06) represented by seven billion six hundred seventy-eight million two hundred eighty-two thousand two hundred fifty (7,678,282,250) ordinary shares, one billion nine hundred nineteen million five hundred seventy thousand five hundred sixty-four (1,919,570,564) preferred A shares, one billion nine hundred nineteen million five hundred seventy thousand five hundred sixty-four (1,919,570,564) preferred B shares, one billion nine hundred nineteen million five hundred seventy thousand five hundred sixty-four (1,919,570,564) preferred C shares and one billion nine hundred nineteen million five hundred seventy thousand five hundred sixty-four (1,919,570,564) preferred D shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxy holder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

This deed having been read and translated to the proxy holder of the above appearing parties, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 6061,

(2) Ulysses Participation S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 136220,

(3) GSMP V Onshore US, Ltd., une limited Company constituée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro 196705,

(4) Parcom Buy Out Fund II B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 4-C, Olympia, NL-1213 NT Hilversum, les Pays-Bas, inscrite au Registre de la Chambre de Commerce de Gooi en Eemland sous le numéro 32123585,

(5) GSMP V Institutional US, Ltd., une limited Company constituée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro 196709,

(6) GSMP V Offshore US, Ltd., une limited Company constituée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro 196707,

tous les six représentés par Mademoiselle Catherine Willemyns, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de six procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les seules associés de Ulysses Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 125646 constituée suivant acte notarié en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 mai 2007, numéro 1015. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société").

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour le l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant d'un million huit cent vingt-six mille neuf cent quarante-six euro et cinquante-trois centimes (EUR 1.826.946,53) pour réduire son montant actuel de cent cinquante-cinq millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-onze euros cinquante-neuf centimes (EUR 155.392.591,59) à un montant de cent cinquante-trois millions cinq cent soixante-cinq mille six cent quarante-cinq euro six centimes (EUR 153.565.645,06) par l'annulation de quatre-vingt-onze mille trois cent quarante-sept mille trois cent vingt-neuf (91.347.329) parts sociales ordinaires, vingt-deux millions huit cent trente-six mille huit cent trente et une (22.836.831) parts sociales préférentielles de catégorie A, vingt-deux millions huit cent trente-six mille huit cent trente et une (22.836.831) parts sociales préférentielles de catégorie B, vingt-deux millions huit cent trente-six mille huit cent trente et une (22.836.831) parts sociales préférentielles de catégorie C, vingt-deux millions huit cent trente-six mille huit cent trente et une (22.836.831) parts sociales préférentielles de catégorie D, détenues par SOCIETE GENERALE BANK & TRUST;

2. Modification subséquente de l'Article 6.1.1 des statuts de la Société.

Après avoir analysé les points à l'ordre du jour, les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million huit cent vingt-six mille neuf cent quarante-six euro et cinquante-trois centimes (EUR 1.826.946,53) pour réduire son montant actuel de cent cinquante-cinq millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-onze euros cinquante-neuf centimes (EUR 155.392.591,59) à un montant de cent cinquante-trois millions cinq cent soixante-cinq mille six cent quarante-cinq euro six centimes (EUR 153.565.645,06) par l'annulation de quatre-vingt-onze millions trois cent quarante-sept mille trois cent vingt-neuf (91.347.329) parts sociales ordinaires, vingt-deux millions huit cent trente-six mille huit cent trente et une (22.836.831) parts sociales préférentielles de catégorie A, vingt-deux millions huit cent trente-six mille huit cent trente et une (22.836.831) parts sociales préférentielles de catégorie B, vingt-deux millions huit cent trente-six mille huit cent trente et une (22.836.831) parts sociales préférentielles de catégorie C, vingt-deux millions huit cent trente-six mille huit cent trente et une (22.836.831) parts sociales préférentielles de catégorie D, détenues par SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, susmentionnée.

Par conséquent, le capital social de cent cinquante-trois millions cinq cent soixante-cinq mille six cent quarante-cinq euro six centimes (EUR 153.565.645,06) est représenté par quinze milliards trois cent cinquante-six millions cinq cent soixante-quatre mille cinq cent et six (15.356.564.506) parts sociales d'une valeur nominale d'un eurocent (EUR 0,01) chacune, lesquelles seront détenues comme suit:

	Parts sociales ordinaires	Parts sociales préférentielles de catégorie A	Parts sociales préférentielles de catégorie B	Parts sociales préférentielles de catégorie C	Parts sociales préférentielles de catégorie D
SOCIETE GENERALE					
BANK & TRUST	402,910,384	100,727,595	100,727,595	100,727,595	100,727,595
Ulysses Participation					
S.à.r.l.	5,955,574,166	1,488,893,569	1,488,893,569	1,488,893,569	1,488,893,569
GSMP V Onshore US,					
Ltd.	143,255,838	35,813,969	35,813,969	35,813,969	35,813,969
Parcom Buy Out Fund					
Il B.V.	948,604,600	237,151,100	237,151,100	237,151,100	237,151,100
GSMP V Institutional US,					
Ltd.	13,888,047	3,472,013	3,472,013	3,472,013	3,472,013
GSMPV Offshore US,					
Ltd.	214,049,215	53,512,318	53,512,318	53,512,318	53,512,318

Suite à la réduction de capital, les associés décident que le montant résultant de la réduction du capital social d'un montant d'un million huit cent vingt-six mille neuf cent quarante-six euro et cinquante-trois centimes (EUR 1,826.946,53) est remboursé à la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST.

Cette réduction de capital est faite en conformité avec les dispositions de l'article 69 de loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires décident de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-trois millions cinq cent soixante-cinq mille six cent quarante-cinq euro six centimes (EUR 153.565.645,06) représenté par sept milliards six cent soixante-dix-huit millions deux cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante (7.678.282.250) parts sociales ordinaires, un milliard neuf cent dix-neuf millions cinq cent soixante-dix mille cinq cent soixante-quatre (1.919.570.564) parts sociales préférentielles de catégorie A, un milliard neuf cent dix-neuf millions cinq cent soixante-dix mille cinq cent soixante-quatre (1.919.570.564) parts sociales préférentielles de catégorie B, un milliard neuf cent dix-neuf millions cinq cent soixante-dix mille cinq cent soixante-quatre (1.919.570.564) parts sociales préférentielles de catégorie C, un milliard neuf cent dix-neuf millions cinq cent soixante-dix mille cinq cent soixante-quatre (1.919.570.564) parts sociales préférentielles de catégorie D, d'une valeur nominale d'un eurocent (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes prémentionnées, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Catherine Willemyns et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2009. LAC / 2009 / 2428. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009033849/7241/211.

(090038220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

COFRA Treasury Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 39.234.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COFRA Treasury Services S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.234, constituée sous la dénomination RELESTA S.A. suivant acte notarié en date du 17 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 246 du 9 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 3 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 142 du 22 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte à 15:00 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société concernant l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet de faire toutes opérations financières au bénéfice de son entreprise mère, de ses filiales, des filiales de son entreprise mère et de toute autre société appartenant au groupe de sociétés auquel elle appartient; lesdites opérations financières comprenant notamment la gestion centralisée de trésorerie (cash-pooling), l'assistance financière moyennant l'octroi de prêts ou autrement, la gestion de comptes courants, la gestion de dépôts en banque, les opérations de clearing et les opérations sur devises.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915)."

2. Suppression de la rubrique "Cession d'actions" et de ses sept alinéas à l'article 5 des statuts de la Société.

3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle et modification subséquente de l'alinéa 3 de l'article 8 des statuts de la Société.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société concernant l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet de faire toutes opérations financières au bénéfice de son entreprise mère, de ses filiales, des filiales de son entreprise mère et de toute autre société appartenant au groupe de sociétés auquel elle appartient; lesdites opérations financières comprenant notamment la gestion centralisée de trésorerie (cash-pooling), l'assistance financière moyennant l'octroi de prêts ou autrement, la gestion de comptes courants, la gestion de dépôts en banque, les opérations de clearing et les opérations sur devises.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915)."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la rubrique "Cession d'actions" et ses sept alinéas à l'article 5 des statuts de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle afin de la fixer au dernier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

En conséquence de ce qui précède, le troisième alinéa de l'article 8 est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante;

" Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société (3^{ème} alinéa)

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à EUR 1 000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of January.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "COFRA Treasury Services S.A." (the "Company"), a société anonyme, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 39.234, incorporated under the denomination RELESTA S.A. pursuant to a notarial deed on 17 December 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 246 on 9 June 1992 and the articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 142 on 22 January 2009.

The meeting is opened at 3.00 p.m. with Mr Raf Bogaerts, companies' director, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy Partigianone, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following

Agenda

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company related to its corporate object in order to give it henceforth the following wording:

" **Art. 4. Corporate objects.** The object of the Company is to undertake all financial operations for the benefit of its parent company, its subsidiaries and the subsidiaries of its parent company and any other company belonging to the group of companies to which it belongs, the said financial operations including in particular cash pooling, financial assistance through the granting of loans or otherwise, management of current accounts, management of bank deposits, clearing operations and operations involving foreign currencies.

The object of the Company is also the taking of participations in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies and the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation and development of any financial, industrial or commercial undertaking, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, and may render such undertakings any assistance, whether in the form of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue debentures.

In general the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may consider conducive to the attainment or development of its object, provided nevertheless that it remains within the limits laid down by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915)."

2. Deletion of the title "Transfer of shares" and its seven related paragraphs in article 5 of the articles of incorporation of the Company.

3. Amendment of the date of the annual general meeting and subsequent amendment of the third paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company.

4. Sundries.

II. - That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company relating to its corporate object in order to give it henceforth the following wording:

" **Art. 4. Corporate objects.** The object of the Company is to undertake all financial operations for the benefit of its parent company, its subsidiaries and the subsidiaries of its parent company and any other company belonging to the group of companies to which it belongs, the said financial operations including in particular cash pooling, financial assistance through the granting of loans or otherwise, management of current accounts, management of bank deposits, clearing operations and operations involving foreign currencies.

The object of the Company is also the taking of participations in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies and the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation and development of any financial, industrial or commercial undertaking, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, and may render such undertakings any assistance, whether in the form of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue debentures.

In general the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may consider conducive to the attainment or development of its object, provided nevertheless that it remains within the limits laid down by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915)."

Second resolution

The general meeting decides to delete the title "Transfer of shares" and its seven related paragraphs in article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Third resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting so as to fix it on the last Monday in the month of June at 10.00 a.m.

As a consequence, the third paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read henceforth as follows:

" Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company (3rd paragraph)

The annual General Meeting is held on the last Monday of the month of June at 10.00 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day."

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about on thousand euro (EUR 1,000).

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Signé: Raf Bogaerts, Frank Stolz-Page, Peggy Partigianone et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2009. LAC/2009/4511. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009033844/7241/199.

(090038249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Bokay Pictures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 32, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 95.750.

L'an deux mille neuf, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Bob KAYSER, employé privé, demeurant au 5, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange,

lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "BOKAY PICTURES S.à r.l.", ayant son siège social à Schifflange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 95750, constitué suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1128 du 29 octobre 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1966 du 19 octobre 2006, prend la résolution suivante:

Résolution

L'associée décide de transférer le siège social de la Société du 5, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange au 32, rue du X Septembre, L-4320 Esch-sur-Alzette.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (1^{er} alinéa). "Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)."

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. KAYSER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 mars 2009. Relation: EAC/2009/2501. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009034733/239/31.

(090039348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

M+S AGRI, Société Civile.

Siège social: L-8525 Calmus, 8, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg E 4.051.

— STATUTEN

Gesellschaftsgründung vom 18/2/2009

Sind erschienen

- 1) Mousel Jean-Paul geboren zu Luxembourg am 15/12/1961 10/03/2009
- 2) Noesen Gilles geboren zu Luxembourg am 20/7/1965
- 2) Splicks Emile geboren zu Luxembourg am 20/1/1972

Die genannten Personen gründen eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, wie folgt: Welche Komparenten ersuchen, die Satzung einer Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche dem Gesetz von 1915 über die Zivil- und Handelsgesellschaften und den Bestimmungen der Artikel 1832 bis 1873 des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung von landwirtschaftlichen Arbeiten für Dritte, im weitestem Sinne.

Art. 3. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet "M +S AGRI"

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 8 rue principale, L-8525 CALMUS.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jedem anderem Ort des Grossherzogtums verlegt werden..

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt vier hundert euro (400 eur) eingeteilt in zwanzig Anteile von je zwanzig Euro (20 eur).

Das Ein bringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tag der Aufforderung zur Einzahlung.

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind frei unter den Gesellschafter übertragbar.

Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile zu übertragen, so verfügen die übrigen

Gesellschafter überein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafters auf dieses

Vorkaufsrecht, wird dessen Anteil den übrigen Gesellschafter im Verhältnis zu Ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

Art. 8. Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich.. Sollten die übrigen Gesellschafter Ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen

den übrigen Gesellschaftern und den Erben des Verstorbenen Gesellschafters. Jedoch müssen Letztere innerhalb von drei Monaten von Tode an, eine Person ernennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, deren Befugnisse durch die Generalversammlung festgelegt werden.

Art. 10. Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheissen werden, welche über die Verwendung des Gewinns beschliessen. Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter am Kapital.

Art. 11. Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens im ersten Semesters eines jeden Jahres statt, um über die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäss Artikel 7 der Satzung zu befinden.

Eine Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafters so oft zusammen, wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt. Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschliesst mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenden Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

Art. 12. Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschliesst.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile.

Die Gesellschaftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) Mousel Jean-Paul	5 Anteile
2) Noesen Gilles	10 Anteile
3) Splicks Emile,	5 Anteile
TOTAL:	20 Anteile

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt so dass der Betrag von 400 Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend haben sich die Komparenten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst.

1. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf drei festgesetzt.
2. Zu den Geschäftsführer werden ernannt:
 - a) Mousel Jean-Paul
 - b) Noesen Gilles
 - c) Splicks Emile
3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in 8 rue principale L-8525 CALMUS
4. Die Gesellschaft verpflichtet sich durch alle drei Unterschriften der Geschäftsführer.

Worüber URKUNDE, aufgenommen in CALMUS, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009033721/4917/76.

Enregistré à Diekirch, le 2 mars 2009, réf. DSO-DC00007. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090038245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Zum Immo S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6463 Echternach, 5, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg E 4.052.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq mars

Ont comparu:

- 1 - LEKOVIC Samir, né le 06 octobre 1983 à Tutin (Serbie), demeurant à L-6463 ECHTERNACH, Rue Maximilien, 5
- 2 - LEKOVIC Asmir, né le 06 septembre 1985 à Tutin (Serbie) demeurant à L-6463 ECHTERNACH, Rue Maximilien,

5

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: ZUM IMMO S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la cession, la location de biens immobiliers, ainsi que la gestion d'un ou plusieurs immeubles.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision des associés à la majorité des voix.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Echternach. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Titre II - Capital social - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de trois mille euros (3.000,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de trente euros (30,- EUR) chacune. Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur LEKOVIC Samir, pré qualifié, cinquante parts sociales	50 parts
2.- Monsieur LEKOVIC Asmir, pré qualifié, cinquante parts sociales	<u>50 parts</u>
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de trois mille euros (3.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés (à l'exception des descendants en ligne directe en cas de mort de l'un des associés).

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III - Administration de la Société

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

La société est engagée à l'égard des tiers, par la signature individuelle du ou des gérant(s).

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Titre IV - Dissolution - Liquidation

Art. 11. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Art. 12. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V - Dispositions générales

Art. 13. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur LEKOVIC Asmir, pré qualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- 3.- Le siège social de la société est fixé à L-6463 ECHTERNACH, Rue Maximilien, 5

Dont acte, fait et passé à Echternach, le 5 mars 2009.

Et après lecture faite aux comparants, le présent acte est signé.

LEKOVIC Samir / LEKOVIC Asmir.

Référence de publication: 2009033820/4001/69.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02786. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Krawuzikapuzi A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8544 Nagem, 9, rue d'Ell.

R.C.S. Luxembourg F 7.894.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den 2. Januar

Sind erschienen:

1) Frau Schlomit Butbul, Sängerin und Schauspielerin, wohnhaft zu L-8544 Nagem, 9, rue Ell, österreichischer Nationalität,

2) Herr Paul Glaesener, Indépendant, wohnhaft zu L-8544 Nagem, 9, rue d'Ell, luxemburgischer Nationalität,

3) Frau Monique Maller, conseil fiscal, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Welche Komparanten die „Association et Fondation sans but lucratif wie folgt beurkunden:

Kapitel 1. Name, Sitz und Dauer

Art. 1. Die Vereinigung führt den Namen Krawuzikapuzi A.s.b.l.

Art. 2. Die Vereinigung hat ihren Sitz in L-8544 Nagem, 9, rue d'Ell.

Art. 3. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Kapitel 2. Zweck

Art. 4. Die Vereinigung, dessen Tätigkeit nicht auf Gewinn gerichtet ist, bezweckt die Abhaltung kultureller Veranstaltungen zur Förderung der kulturellen Aktivitäten für Kinder und Jugendliche im westlichen Landesteil Luxemburgs.

Die Vereinigung kann desweiteren sämtliche Aktivitäten tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Vereinigung dienlich sein können.

Die Vereinigung kann zur Erreichung seines Gegenstandes Immobilien mieten oder erwerben.

Die Vereinigung kann sich an anderen Vereinigungen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Vereinigungen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Vereinigung ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Hauptzweckes nützlich sein kann.

Kapitel 3. Mitglieder und Ehrenmitglieder

Sektion I: Aufnahme

Art. 5. Die Anzahl der Mitglieder ist nicht limitiert. Die Mindestzahl der Mitglieder ist auf drei (3) festgelegt. Die ersten Mitglieder sind die Gründer der Vereinigung.

Art. 6. Die Aufnahme in die Vereinigung von neuen Mitgliedern erfolgt durch Entschluss des Vorstandes.

Art. 7. Der Vorstand entscheidet über die Aufnahme von Ehrenmitgliedern. Ehrenmitglieder sind physische oder juristische Personen, die den Zweck der Vereinigung fördern und wegen besonderer Verdienste um die Vereinigung ernannt werden. Die Ehrenmitglieder verfügen über keine der Rechte und Pflichten, die den Mitgliedern der Vereinigung durch Gesetz und Statuten vorbehalten sind. Die Ernennung zum Ehrenmitglied erfolgt durch den Vorstand.

Sektion II: Rücktritt, Ausschluss

Art. 8. Die Mitgliedschaft erlischt durch Tod, durch freiwilligen Austritt und durch Ausschluss.

Der Austritt oder Ausschluss eines Mitglieds aus der Vereinigung wird durch die Verfügungen des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck bestimmt.

Der Ausschluss eines Mitgliedes aus der Vereinigung kann wegen grober Verletzung der Mitgliedspflichten und wegen unehrenhaften Verhaltens verfügt werden. Dem Ausschluss eines Mitglieds muss die Stellungnahme des Betroffenen zu den Vorwürfen vorausgehen.

Die Aberkennung der Ehrenmitgliedschaft kann wegen unehrenhaften Verhaltens beschlossen werden.

Art. 9. Bei Austritt oder Ausschluss haben die Mitglieder oder ihre Rechtsnachfolger weder Anspruch auf das Vermögen der Vereinigung, noch auf eine Rückerstattung der Beiträge.

Sektion III: Mitgliedsbeiträge

Art. 10. Die Mitglieder der Vereinigung sind zur pünktlichen Zahlung der Mitgliedsbeiträge in der von der Generalversammlung jährlich beschlossenen Höhe verpflichtet. Der Mindestbeitrag pro Jahr beträgt 10,00 EUR und der Höchstbeitrag pro Jahr 100,00 EUR.

Kapitel 4. Generalversammlung

Art. 11. Die Generalversammlung setzt sich aus allen Mitgliedern der Vereinigung zusammen. Die Generalversammlung ist allein zuständig für:

- Änderungen der Statuten,
- Ernennung und Abberufung der Vorstandsmitglieder sowie der Kassenrevisoren,
- Annahme des jährlichen Haushaltes und der Abrechnungen,
- Auflösung der Vereinigung,
- Ausschluss eines Mitgliedes,
- Festsetzung der Höhe der Mitgliedsbeiträge,
- Beratung und Beschlussfassung über sonstige auf der Tagesordnung stehende Fragen.

Art. 12. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich einmal statt, im Laufe des Monats März.

Falls erforderlich kann der Vorstand zu jedem Augenblick eine außerordentliche Generalversammlung einberufen.

Wenn wenigsten 1/5 (ein Fünftel) der Mitglieder eine außerordentliche Generalversammlung beantragen, so muss dieselbe vom Vorstand einberufen werden und zwar innerhalb von vier Wochen nach dem Antrag.

Art. 13. Sowohl zu den ordentlichen wie auch zu den außerordentlichen Generalversammlungen sind alle Mitglieder mindestens zwei Wochen vor dem Termin schriftlich einzuladen.

Die Einberufung der Generalversammlung hat unter Angabe der Tagesordnung zu erfolgen. Die Einberufung erfolgt durch den Vorstand. Der Termin und der Versammlungsort werden im Einberufungsschreiben angegeben.

Art. 14. Jedes Mitglied hat das Recht den ordentlichen wie auch den außerordentlichen Generalversammlungen beizuwohnen. Das abwesende Mitglied kann einem Bevollmächtigten, durch Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopierer Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei der Generalversammlung erteilen, ohne dass jedoch ein Mitglied der Vereinigung mehr als ein anderes Mitglied vertreten kann.

Der Bevollmächtigte muss Mitglied der Vereinigung sein.

Art. 15. Jeder Vorschlag, der von wenigstens 1/20 (einem Zwanzigstel) der in der letzten Jahresliste eingetragenen stimmberechtigten Mitglieder gezeichnet ist, muss auf die Tagesordnung gesetzt werden.

Art. 16. Den Vorsitz in der Generalversammlung führt der Präsident, in dessen Verhinderung sein Stellvertreter. Wenn auch dieser verhindert ist, so führt das an Jahren älteste anwesende Vorstandsmitglied den Vorsitz.

Art. 17. Bei der Generalversammlung sind alle Mitglieder der Vereinigung stimmberechtigt. Jedes Mitglied hat eine Stimme. Die Beschlüsse werden durch einfache Stimmenmehrheit der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder gefasst, außer in den Fällen, wo die Statuten oder das Gesetz anders verfügen.

Art. 18. jede Änderung der Statuten durch die Generalversammlung erfolgt im Rahmen des Artikels acht (8) des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck und die Institute öffentlichen Nutzens.

Art. 19. Über die Zusammenkünfte der Generalversammlungen und die gefassten Beschlüsse ist eine Niederschrift anzufertigen, die von dem Präsidenten oder seinem Stellvertreter und einem weiteren Mitglied des Vorstandes zu unterzeichnen ist.

Diese Abschriften werden im Sitz der Vereinigung aufbewahrt und sind jedem Mitglied der Vereinigung an Ort und Stelle zugänglich.

Die Abschriften oder Auszüge welche vor Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Präsidenten oder seinem Stellvertreter und einem weiteren Mitglied des Vorstandes unterzeichnet.

Kapitel 5. Verwaltung

Art. 20. Die Vereinigung wird von einem Vorstand verwaltet welcher aus mindestens drei (3) Mitgliedern besteht.

Die Mitglieder des Vorstandes werden für maximal vier Jahre gewählt; sie sind wiederwählbar.

Die Vorstandsmitglieder können jeden Augenblick durch eine außergewöhnliche Generalversammlung abberufen werden.

Art. 21. Der Vorstand hat bei Ausscheiden eines gewählten Mitgliedes das Recht, an seine Stelle ein anderes wählbares Mitglied zu kooptieren, wozu die nachträgliche Genehmigung in der nächstfolgenden Generalversammlung einzuholen ist. Austretende Vorstandsmitglieder können wiedergewählt werden.

Art. 22. Der Vorstand wählt aus seiner Mitte den Vorsitzenden (Präsident), den Sekretär und den Schatzmeister.

Den Vorsitz der Versammlung führt der Präsident, in dessen Verhinderung der Sekretär. Wenn auch dieser verhindert ist, so führt das an Jahren älteste anwesende Vorstandsmitglied den Vorsitz.

Außer durch Tod, Austritt aus der Vereinigung und Ablauf der Funktionsperiode erlischt die Funktion eines Vorstandsmitgliedes durch Enthebung oder Rücktritt. Die Generalversammlung kann bei begründeten Anlässen den gesamten Vorstand oder einzelne seiner Mitglieder ihrer Funktion entheben. Die Vorstandsmitglieder können jederzeit ihren Rücktritt erklären. Die Rücktrittserklärung ist an den Vorstand, im Falle eines Rücktrittes des gesamten Vorstandes an die Generalversammlung zu richten.

Art. 23. Der Vorstand tritt zusammen auf Einberufung durch den Präsidenten oder seines Stellvertreters. Eine Vorstandssitzung muss einberufen werden wenn zwei Drittel der Vorstandsmitglieder dies verlangen.

Jedes abwesende oder verhinderte Vorstandsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopierer Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Vorstandssitzung erteilen.

Ein Vorstandsmitglied kann nur ein anderes Vorstandsmitglied vertreten.

Der Vorstand kann nur gültig beraten und ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Die Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Sitzungspräsidenten oder seines Stellvertreters.

Über die gefassten Beschlüsse ist eine Niederschrift anzufertigen, die von dem Präsidenten und dem Sekretär zu unterzeichnen ist.

Die Anschriften oder Auszüge welche auf Anfrage vorzulegen sind, werden vom Präsidenten und dem Sekretär unterzeichnet.

Art. 24. Der Vorstand verwaltet die Geschäfte der Vereinigung und nimmt sämtliche Handlungen vor, welche zur Erreichung des Zweckes der Vereinigung notwendig oder zweckdienlich sind. Unter anderem bestimmt er die Verwaltung des Vermögens und die Art und Weise gemäß welcher der Zweck der Vereinigung erreicht werden soll.

Die Nutzbarmachung des Vermögens muss immer den Bestimmungen betreffend das Vermögen der Vereinigungen ohne Gewinnzweck entsprechen.

Art. 25. Der Vorstand kann die tägliche Geschäftsführung der Vereinigung sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Mitglieder des Vorstandes, sowie an Angestellte oder andere Beauftragte übertragen, welche nicht Mitglieder zu sein brauchen. Er kann auch Spezialvollmachten ausstellen oder fort-dauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übergeben.

Art. 26. Die Vereinigung wird gerichtlich und außergerichtlich durch den Vorstand beitreten.

Art. 27. Die Vereinigung ist rechtsverbindlich verpflichtet:

- in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Vorstandsmitgliedern;
- im Rahmen der täglichen Geschäftsführung durch die Unterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Person;
- durch die Unterschrift des Vollmachtnehmers im Rahmen der gegebenen Vollmacht.

Kapitel 6. Sonstige Verfügungen

Art. 28. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 29. Es wird eine ordnungsgemäße Buchführung über die Verwaltung der Vereinigung geführt.

Der Vorstand hat in der jährlichen ordentlichen Generalversammlung für das vergangene Geschäftsjahr den Jahresabschluss und den Wirtschaftsplan für das folgende Geschäftsjahr, zwecks Genehmigung durch die Generalversammlung, vorzulegen.

Art. 30. Die Einnahmen zur Erreichung des Zweckes der Vereinigung bestehen aus:

- Mitgliedsbeiträgen,
- Förderungsbeiträgen,
- Subventionen öffentlicher und privater Stellen,
- Spenden, Geschenken, Vermächtnissen und sonstigen Zuwendungen,
- Einnahmen aus Veranstaltungen.

Art. 31. Der Jahresabschluss wird jährlich vor der Generalversammlung von zwei Kassenrevisoren geprüft. Diese Kassenrevisoren, die nicht Mitglieder der Vereinigung sein müssen, werden von der Generalversammlung für maximal vier (4) Jahre gewählt; sie sind wiederwählbar.

Art. 32. Die Auflösung der Vereinigung geschieht gemäß den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 33. Alle Punkte die in den Statuten nicht geregelt sind, unterliegen dem luxemburgischen Recht, insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 21. April 1928.

Übergangsbestimmungen

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Publikation gegenwärtiger Urkunde im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations und endet am 31. Dezember 2009.

Nagem, den 2. Januar 2009.

Référence de publication: 2009033821/680/159.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05142. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Transports Hein, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 17.286.

Constituée pardevant Me Joseph KERSCHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 1980, acte publié au Mémorial C no 74 du 12 avril 1980, modifiée pardevant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 décembre 1984, acte publié au Mémorial C no 30 du 2 février 1985, modifiée pardevant le même notaire en date du 6 janvier 1992, acte publié au Mémorial C no 297 du 6 juillet 1992, capital converti en EURO suivant avis publié au Mémorial C no 768 du 21 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/02/09.

Pour TRANSPORTS HEIN S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009033622/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00622. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Eusid Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. Eusid S.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 50.994.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/03/09.

Signature.

Référence de publication: 2009033659/768/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01687. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Exmar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 35.901.

In the year two thousand nine, on the eighteenth of February.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of EXMAR LUX, a société anonyme having its registered office in L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 35.901, incorporated pursuant to a notarial deed dated 28 December 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 230 of 3 June 1991 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1841 of 25 July 2008.

The meeting is opened at 3.10 p.m., with Mr Didier Ryelandt, companies' director, residing professionally in B-2000 Anvers, De Gerlachekaai, 20, in the chair,

who appointed as secretary Ms Kim Albert, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Modification of article 16 of the articles of incorporation of the Company.

2) Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy holder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy holders of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

Resolution

The general meeting resolves to amend article 16 of the articles of incorporation of the Company in order for it to read henceforth as follows:

" **Art. 16. Statutory auditor.** The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period of time which may not exceed six years, and they shall remain in office until their successors have been elected.

The statutory auditor(s) may be re-elected, and they may be revoked at any time by the general meeting of shareholders, without any reason needing to be given."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-huit février.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXMAR LUX S.A., ayant son siège social à 1-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 35.901, constituée suivant acte notarié en date du 28 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 230 du 3 juin 1991 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1841 du 25 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte à 15.10 sous la présidence de Monsieur Didier Ryelandt, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-2000 Anvers, De Gerlachekaaï, 20,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Kim Albert, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 16 des statuts de la Société.

2) Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante;

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans:

" **Art. 16. Commissaires.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires.

Le ou les commissaires seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Le ou les commissaires sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif."

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. RYELANDT, K. ALBERT, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2009. LAC / 2009 / 6643. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009033853/7241/116.

(090038333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

C & A Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 59.342.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "C & A RETAIL S.A." (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 59.342, constituée suivant acte notarié en date du 23 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 462 du 26 août 1997 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2152 du 17 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 15.30 sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cinquante euros (EUR 50) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix millions d'euros (EUR 70.000.000) à soixante-dix millions et cinquante euros (EUR 70.000.050) par l'émission de deux (2) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataires de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante euros (EUR 50) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix millions d'euros (EUR 70.000.000) à soixante-dix millions et cinquante euros (EUR 70.000.050) par l'émission de deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Souscription et Libération

Les deux (2) nouvelles actions émises sont souscrites par l'actionnaire unique C & A Europe (Luxembourg) S.C.S., une société en commandite simple, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94 348,

ici représentée par Monsieur Raf BOGAERTS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 janvier 2009, qui restera attachée aux présentes,

à un prix total de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000) dont cinquante euros (EUR 50) sont affectés au capital social de la Société et soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 74.999.950) à la prime d'émission.

Les deux (2) nouvelles actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en espèces de sorte que le montant de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à soixante-dix millions et cinquante euros (EUR 70.000.050) représenté par deux millions huit cent mille et deux (2.800.002) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle afin de la fixer au 1^{er} mardi de juillet à 10.30 heures.

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article 16 est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit le 1^{er} mardi de juillet à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of January.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "C & A RETAIL S.A.", (hereinafter "the Company") a société anonyme having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered in the trade register of Luxembourg under number B 59.342, incorporated pursuant to a notarial deed 23 May 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 462 of 26 August 1997. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed dated 14 September 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2152 of 17 November 2006.

The meeting is opened at 3.30 p.m. with Mr Raf Bogaerts, companies' director, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy Partigianone, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's paid-in capital by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to increase it from its current amount of seventy million euro (EUR 70,000,000) up to seventy million fifty euro (EUR 70,000,050) through the issue of two (2) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each;

2. Subscription and payment;

3. Amendment of article 5 of the articles of incorporation further to the above resolutions;

4. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxies of the

represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, it had been possible to disregard the usual convening, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda which was communicated to them prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and as such may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by fifty euro (EUR 50) in order to raise it from its present amount of seventy million euro (EUR 70,000,000) to seventy million and fifty euro (EUR 70,000,050) by the issue of two (2) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Subscription and Payment

The newly issued two (2) shares are subscribed by the sole shareholder C & A Europe (Luxembourg) S.C.S., a société en commandite simple, having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 94 348,

here represented by Mr Raf Bogaerts, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 28 January 2009, hereto attached,

at a total price of seventy-five million euro (EUR 75,000,000) out of which fifty euro (EUR 50) are allocated to the share capital of the Company and seventy-four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and fifty euro (EUR 74,999,950) to the share premium.

The two (2) new shares so subscribed are entirely paid up through a contribution in cash, so that the amount of seventy-five million euro (EUR 75,000,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

"The share capital is set at seventy million and fifty euro (EUR 70,000,050) represented by two million eight hundred thousand and two (2,800,002) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each."

Third resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting so as to fix it on the 1st Tuesday of July at 10.30 a.m.

As a consequence, the first paragraph of article 16 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read henceforth as follows:

"The annual general meeting shall be held at the company's registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Tuesday of the month of July at 10.30 a.m."

There being no further item on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing persons, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Signé: Raf Bogaerts, Peggy Partigianone, Frank Stolz-Page et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2009. LAC/2009/4512. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009033846/7241/156.

(090038247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

A.TH. & Associates, Management Consultants S.à.r.l. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 95, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.375.

L'an deux mille neuf, le dix-huit février.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur André THIOUX, consultant réorientation de carrière, demeurant à B-4680 Hermée, 28A/B, rue de Herstal;
- 2) Madame Irène PAULUS, sans profession, demeurant à L-7210 Helmsange, 5, rue de l'Alzette;
- 3) Monsieur Jean Camille PAULUS, conseil économique, demeurant à L-7210 Helmsange, 5, me de l'Alzette.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée A.TH. & ASSOCIATES, MANAGEMENT CONSULTANTS, S.à r.l. LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 45.375, constituée suivant acte notarié en date du 13 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 589 du 10 décembre 1993 (ci après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte notarié en date du 20 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 180 du 20 avril 1995.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, demandent au notaire d'acter:

- que les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal vers L-8211 Mamer, 95, route d'Arlon;

- qu'en conséquence de la décision qui précède, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Mamer. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.";

- que les associés acceptent la démission du gérant actuel Monsieur Camille Paulus et par vote spécial lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

- que les associés décident de nommer Monsieur Serge THIOUX, consultant, né à Rocourt, Belgique, le 29 juin 1972, demeurant à L-8211 Mamer, 95, route d'Arlon, comme nouveau gérant de la Société pour une durée illimitée;

- que les associés constatent que le capital social de la Société antérieurement exprimé et fixé à sept cent mille francs luxembourgeois (LUF 700.000) et représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de sept mille francs luxembourgeois (LUF 7.000) est désormais fixé à dix-sept mille trois cent cinquante-deux euros et cinquante-cinq centimes EUR 17.352,55) et représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale cent soixante-treize euros et cinq mille deux cent cinquante millièmes d'euros (EUR 173,5255);

- que Monsieur Camille Paulus, prénommé, ici présent, cède la part sociale qu'il possède dans la Société à Monsieur André THIOUX, prénommé, ici présent, au prix de cent soixante-treize euros et cinq mille deux cent cinquante millièmes d'euros (EUR 173,5255), ce dont quittance;

- que Madame Irène PAULUS, prénommée, ici présente, cède les quarante-neuf (49) parts sociales qu'elle possède dans la Société à Monsieur André THIOUX, prénommé, ici présent, au prix de huit mille cinq cent deux euros et sept mille quatre cent quatre-vingt-quinze millièmes d'euros (EUR 8.502,7495), ce dont quittance;

- que les deux cessions ci-dessus ont été effectuées de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées pour la Société par son nouveau gérant Monsieur Serge THIOUX, prénommé;

- que suite à la constatation et aux deux cessions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à dix-sept mille trois cent cinquante-deux euros et cinquante-cinq centimes (EUR 17.352,55) et représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale cent soixante-treize euros et cinq mille deux cent cinquante millièmes d'euros (EUR 173,5255)."

L'associé unique décide de refondre complètement les statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet les conseils dans le domaine des ressources humaines, des recherches internationales, training, réorientation de carrière pour les personnes à la recherche d'un emploi et activités connexes.

La Société a également pour objet la prestation de tous services relatifs à l'organisation d'entreprises, y compris la sélection et la formation de personnel ainsi que la fabrication, la vente et, en général, le commerce de tous produits, articles ou matériel relatifs à l'organisation et la gestion d'entreprises.

La Société peut accomplir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou société ayant un objet similaire, analogue ou simplement utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Art. 3. La Société existe sous la dénomination "A.TH. & ASSOCIATES, MANAGEMENT CONSULTANTS, S.à r.l. LUXEMBOURG".

Art. 4. Le siège social est établi à Mamer.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-sept mille trois cent cinquante-deux euros et cinquante-cinq centimes (EUR 17.352,55) et représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale cent soixante-treize euros et cinq mille deux cent cinquante millièmes d'euros (EUR 173,5255).

Art. 7. Lorsque la Société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 12. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un seul gérant. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toute, circonstances par signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre (s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Si et aussi longtemps que la Société sera unipersonnelle, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: André THIOUX, Irène PAULUS, Jean Camille PAULUS et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2009. LAC/2009/6641. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009033841/7241/116.

(090038119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Counoise Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.257.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "COUNOISE IMMOBILIERE S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 28 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 15 novembre 1994, numéro 458 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48 257. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1253 du 23 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Camille TOUSSAINT, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la Société.
2. Nomination de Maître Philippe MORALES en tant que seul liquidateur de la Société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Maître Philippe MORALES, prénommé, en tant que seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le liquidateur est notamment autorisé de distribuer une avance sur le boni de liquidation dans les meilleurs délais, sous quelque forme que ce soit, en fonction des disponibilités et des besoins de la Société.

Le liquidateur est également dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et se référera entièrement sur les livres et documents financiers de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MORALES, C. HESTIN, C. TOUSSAINT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2009. Relation: EAC/2009/2382. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009034738/239/53.

(090039289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

KELLEN et Cie (Comptoir de remorques) société en nom collectif.

Siège social: L-7502 Mersch, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 18.623.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize février 2009.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Paul KELLEN, garagiste, demeurant à L-7418 Buschdorf, 31, am Moul.
2. Monsieur Emile WIES, retraité, demeurant à L-7540 Berschbach, 22, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Messieurs Paul KELLEN et Emile WIES, sont les seuls associés de la société en nom collectif "KELLEN et Cie (Comptoir de remorques), s.e.n.c.", anciennement "Paul KELLEN et Cie, s.e.n.c.", ayant son siège social à L-7502 Mersch, Zone industrielle - Allée John W. Leonard B.P. 131, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 18.623, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS de résidence à Mersch, en date du 7 septembre 1981, publié au Mémorial C sous le numéro 222 du 27 novembre 1981 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte sous seing privé le 19 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 87 du 20 février 1996.

II. Le capital social est fixé à SIX MILLE CENT QUATRE-VINGT DIX-SEPT EUROS TRENTE-TROIS CENTS (€ 6.197,33) (soit la contre-valeur de DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (250.000,- F), représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de SOIXANTE ET UN EUROS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTS (€ 61,97) (soit la contre-valeur de DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS (2.500,- F) chacune, entièrement souscrites et libérées par les mandants.

La répartition des parts est actuellement la suivante:

1) Monsieur Paul KELLEN, cinquante-et-une parts sociales	51
2) Monsieur Emile WIES, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Sur ce, les comparants ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Ils décident de supprimer l'article 14 des statuts.

Deuxième résolution

Ils décident de dissoudre et de liquider la société et ils déclarent que la société a cessé toutes ses activités.

En conséquence ils prononcent sa dissolution,

- ils donnent pleine et entière décharge au gérant,
- ils ont déclaré que toutes les obligations de la société ont été acquittées et que les associés répondront encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes. Tous les actifs de la société leur sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.
- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.
- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social à L-7502 Mersch, Zone industrielle - Allée John W. Leonard B.P. 131.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: KELLEN - WIES - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 18 février 2009. Relation: MER/2009/296. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 février 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009034106/232/53.

(090037880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Perfume Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.452.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 29 juillet 2008:

- qu'Investindustrial III, L.P. a transféré à PERFUME HOLDINGS II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.125, 23 100 parts sociales, ayant une valeur nominale de 10 euros chacune.

Désormais, PERFUME HOLDINGS II S.à r.l. est l'associé unique de la Société et détient 23 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009032558/5874/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00918. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Thermidor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 127.429.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009033532/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00603. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Turret Funding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.989.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire unique, à savoir Stichting Turret, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: Claude Debussylaan 24, Amsterdam MD1082, Pays-Bas.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032565/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Interpolis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 54.981.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of February.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Interpolis Luxembourg S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 54.981, incorporated pursuant to a notarial deed dated 22 May 1996, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 August 1996, number 411.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 26 June 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 August 2003, number 852 (the "Company").

The meeting is opened at 10.00 a.m. with Ms Catherine Willemyns, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Angélique Badot, LLM, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidators;
3. Determination of the powers to be given to the liquidators and of the liquidators' remuneration.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint the following persons as liquidators:

- Mr Jan Remie, with professional address at 62, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
 - Mr Marco Heijndijk, with professional address at 298, Spoorlaan, 5017 JZ Tilburg, The Netherlands;
 - Mr Joop Kanen, with professional address at 298, Spoorlaan, 5017 JZ Tilburg, The Netherlands;
- collectively being referred to the "Liquidators".

Their appointment has been approved by the Commissariat aux Assurances on 3 February 2009. A copy of such approval will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Third resolution

The general meeting resolves that, in performing their duties, the Liquidators shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidators may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidators may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidators may, under their responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers they determine and for the period they will fix.

The Liquidators may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to their willingness in the proportion of their participation in the capital.

The general meeting resolves to approve the Liquidators' remuneration as agreed among the parties concerned.

The general meeting resolves that the Liquidators are authorised to represent the Company under their sole signature. However, payments of amounts over ten thousand euro (EUR 10,000.-) are to be ordered jointly by two Liquidators.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le sixième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Interpolis Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.981, constituée suivant acte notarié en date du 22 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 411 du 24 août 1996.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 852 du 20 août 2003 (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Catherine Willemyns, licenciée en droit, avec adresse professionnelle Luxembourg,

qui désigna comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angélique Badot, LLM, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de liquidateurs;
3. Détermination des pouvoirs conférés aux liquidateurs et de la rémunération des liquidateurs.

II. Que les actionnaires présent ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leur actions sont répertoriés dans feuille de présence, cette feuille de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par la partie comparante seront également annexées au présent acte.

III. Que tout le capital social présent ou représenté à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés et qu'ils avaient pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes comme liquidateurs:

- Monsieur Jan Remie, avec adresse professionnelle au 62, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
 - Monsieur Marco Heijndijk, avec adresse professionnelle au 298, Spoorlaan, 5017 JZ Tilburg, Pays-Bas;
 - Monsieur Joop Kanen, avec adresse professionnelle au 298, Spoorlaan, 5017 JZ Tilburg, Pays-Bas;
- collectivement nommés les "Liquidateurs".

Leur nomination a été approuvée par le Commissariat aux Assurances en date du 3 février 2009. Une copie de la lettre d'approbation restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de leurs fonctions, les Liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Les Liquidateurs peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les Liquidateurs peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les Liquidateurs sont dispensés de l'inventaire et peuvent se référer aux comptes de la société.

Les Liquidateurs peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Les Liquidateurs pourront distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon leur volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération des Liquidateurs telle que convenue entre les parties concernées.

L'assemblée générale décide que les Liquidateurs peuvent représenter la Société par leur seule signature. Cependant, les paiements de montants excédant dix mille euros (EUR 10.000,-) doivent être ordonnés par la signature conjointe de deux Liquidateurs.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WILLEMYNS, A. MAGGIPINTO, A. BADOT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 février 2009. LAC/2009/5246. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009034084/7241/144.

(090038232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Asferis S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 103.835.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 15 décembre 2008 que:

- M. Max GALOWICH, Administrateur de la Société, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032569/503/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07827. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Palazzo Due Funding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 127.189.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire unique, à savoir Stichting Palazzo 2, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: Claude Debussylaan 24, Amsterdam MD1082, Pays-Bas.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032581/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00949. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Mettymedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6230 Bech, 4A, rue de Consdorf.
R.C.S. Luxembourg B 43.990.

—
Feststellung von Anteilsübertragungen

Gemäss einer privatschriftlichen Anteilsübertragung, die von der Geschäftsführung genehmigt worden ist, setzt sich das Gesellschaftskapital der METTYMEDIA SARL ab dem 22. Januar 2009 wie folgt zusammen:

Peter-Paul KRINGS:	500 Anteile
Total:	500 Anteile
Bech, den 22. Januar 2009.	Unterschrift.

Référence de publication: 2009032585/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00741. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Simo-Haustechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 128.168.

La convention de domiciliation datée du 4 mai 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009032590/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00183. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Ares Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 124.204.

Extrait de résolution prise par l'associé unique en date du 05/02/2009

L'associé unique de la société ARES LUXEMBOURG S.à.r.l., a décidé de prendre la résolution suivante:

Le mandat en cours du Gérant technique, Monsieur Régis TRAUSCH, Directeur des opérations Luxembourgeoises, demeurant à F-54000 NANCY, 32, rue Grandville, prenant fin le 13 février 2009 suite à sa démission,

L'associé unique décide de nommer, à effet du 13 février 2009:

Monsieur Sébastien LENART, Directeur d'agence, domicilié au 4B, rue général de Gaulle, F-57350 Schoeneck, en qualité de Gérant technique, né le 03/04/1975 à Chambéry

Son nouveau mandat expirera au 31 décembre 2009.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dudelange, le 05 février 2009.

Pour extrait conforme

ARES

Michel BERJAMIN

Président Directeur Général

Référence de publication: 2009032593/503/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05963. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

C.H. Robinson Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 141.488.

In the year two thousand nine, on the twenty-sixth day of February.

Before Maître Carlo WERSANDT notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of C.H. ROBINSON LUXEMBOURG SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.488 (the Company). The Company has been incorporated on September 5, 2008, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 30, 2008, number 2389. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

C.H. Robinson Europe B.V., a Dutch private limited liability company (Besloten Vennootschap), having its statutory seat in Amsterdam and its address at Kerkhofstraat 21 Delta, K.134, 5554HG, Valkenswaard, the Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce for Oost-Brabant under number 34184256 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, attorney-at-law, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Valkenswaard, the Netherlands, on February 19, 2009.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company from its current address located at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 23 rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Subsequent amendment to article 2.1 of the Articles further to the change of address; and

3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address located at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 23 rue des Bruyères, L-1274 Howald, Municipality of Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 2.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Howald, Municipality of Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.- (nine hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-sixième jour du mois de février.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de C.H. ROBINSON LUXEMBOURG SARL, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 141.488 (la Société). La Société a été constituée le 5 septembre 2008 suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2389 du 30 septembre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas fait l'objet de modifications jusqu'à présent.

A COMPARU:

C.H. Robinson Europe B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap) régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège social est établi à Amsterdam et dont l'adresse se situe au Kerkhofstraat 21 Delta, K.134, 5554HG, Valkenswaard, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce de la Chambre du Commerce du Brabant Occidental sous le numéro 34184256 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Gilles Ralet, avocat, avec adresse professionnelle à L-2540 Luxembourg, rue Edward Steichen, 14, en vertu d'une procuration donnée à Valkenswaard, Pays-Bas, le 19 février 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle située au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duché de Luxembourg.

2. Modification consécutive de l'article 2.1 des Statuts suite au changement d'adresse; et

3. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle située au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, commune de Hesperange, Grand Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Consécutivement à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Howald, dans la commune de Hesperange, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts."

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 900.- (neuf cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. RALET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2009. Relation: LAC/2009/8093. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009034773/242/110.

(090039350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

YV Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.360.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009032967/236/11.

(090036965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.